

COMMUNIQUE N° **00061** /C/MINADER/PDCVA/CSPM du **22 AVR 2019**.

Portant attribution du marché (Lot 2) objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 22 octobre 2018 pour les travaux de réhabilitation de 161,00 km de pistes rurales dans le Département du Moungo - Région du Littoral

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES
COMMUNIQUE :

La société EBM Sarl, BP. 30 382 Yaoundé - Cameroun, Tél. : (+237) 677 57 24 01 est déclarée attributaire du marché (Lot 2) de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 22 octobre 2018 pour les travaux de réhabilitation de 40,00 km de pistes rurales dans le Département du Moungo (Tronçon NJOMBE - MBOME - MAKEPE PLATEAU - NJANGA) - Région du Littoral, pour un montant toutes taxes comprises de *huit cent quarante-trois millions huit cent soixante-treize mille huit cent six (843 873 806) Francs CFA* et un délai d'exécution de *douze (12) mois*.

Cette société est par conséquent invitée à se rapprocher de l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD_CVA) dès diffusion du présent communiqué pour recevoir notification de la décision d'attribution et les formalités de signature dudit marché.

Copies :

- MINADER/CAB
- MINMAP
- ARMP



MAHAMAT ABAKAR
Ingénieur Général d'Agriculture / Economiste
Hors Echelle

Décision n° **00061** /D/MINADER/PDCVA/CSPM du **22 AVR 2019**

Portant attribution du marché (Lot 2) objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 22 octobre 2018 pour les travaux de réhabilitation de 161,00 km de pistes rurales dans le Département du Moungo - Région du Littoral

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
Vu la Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté n°0465/A/MINMAP du 08 décembre 2016 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD_CVA) ;
Vu l'arrêté n° 0014/A/MINADER/SG/DEPC du 06 juin 2016 portant désignation du Coordonnateur National du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD_CVA) ;
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n° 010/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 22 octobre 2018 pour les travaux de réhabilitation de 161,00 km de pistes rurales dans le Département du Moungo - Région du Littoral.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : La société **EBM Sarl**, BP. 30 382 Yaoundé – Cameroun, Tél. : (+237) 677 57 24 01 est déclarée attributaire du marché (Lot 2) de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 010/AONO/MINADER/PDCVA/CSPM/2018 du 22 octobre 2018 pour les travaux de réhabilitation de 40,00 km de pistes rurales dans le Département du Moungo (Tronçon NJOMBE - MBOME - MAKEPE PLATEAU - NJANGA) - Région du Littoral, pour un montant toutes taxes comprises de **huit cent quarante-trois millions huit cent soixante-treize mille huit cent six (843 873 806) Francs CFA** et un délai d'exécution de **douze (12) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- MINADER/CAB
- MINMAP
- ARMP



MAHAMAT ABAKAR
Ingénieur Général d'Agriculture / Economiste
Hors Echelle